

# DÉBOULONNAGES



En réponse à un article de mon collaborateur Videlicet paru dans la *Comédie politique* du 17 avril courant, je viens de recevoir la lettre suivante :

BOIS FRANÇAIS, BOIS DU NORD

Rouen, le 29 avril 1882.

E. MARY ET DELAMARE

ROUEN

A Monsieur le Directeur de la *Comédie politique*, de Lyon.

Monsieur,

Je viens de lire, dans votre journal que j'ai eu bien de la peine à me procurer, l'article que vous consacrez à mon humble personnalité, sous le titre *CHEMIN DE ROUEN*.

Une feuille réactionnaire de notre ville, le *Nouvel-Liste*, avait insinué à ses lecteurs que cet article était plein d'infamies contre moi ; je le trouve simplement rempli de méchancetés parfois spirituelles.

Et je vous les pardonne sans rancune, ayant été petit journaliste comme vous, au temps où j'écrivais dans le *Tam-Tam* et le *Tintamarre* de Commerce sous l'anagramme d'*Armand Menich*.

Je vous pardonne d'autant plus volontiers vos épigrammes contre moi qu'elles tombent à faux, la motion que vous flagellez étant l'œuvre d'un de mes collègues, qui, sur mon refus de l'appuyer, n'a pas osé la présenter au Conseil, qui en eût sans doute ri comme vous, et comme moi.

Du reste, je vous envoie, à l'appui de mon assertion, le compte-rendu analytique de la séance, où ne figure nullement la motion grotesque dont vous vous amusez, à mes dépens.

Je vous adresse également le *Tam-Tam* de Rouen du 14 juillet dernier ; cette feuille vous donnera peut-être une idée moins déplorable du « Chemin de Rouen », qui possède du moins le mérite de signer ses boutades d'un pseudonyme transparent.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer et de compter sur votre courtoise loyauté pour l'insertion de ces lignes dans votre prochain numéro.

ARMAND CHEMIN.

P. S. — Prière de me l'adresser, 17, rue Armand-Carrel.

Abstraction faite des deux timbres-poste de 15 centimes qu'elle contient et qui étaient un hors-d'œuvre au moins inutile, cette lettre est absolument courtoise et polie....

Or je lis dans les journaux de Rouen que le citoyen Chemin est là-bas le président ordinaire et extraordinaire des banquets gras du Vendredi-Saint et le grand promoteur des interdictions de processions catholiques.

Je lis, d'autre part, le passage que voici dans le compte-rendu analytique que le citoyen Chemin m'a fait l'honneur de m'envoyer :

M. Chemin propose la résolution suivante :

« Considérant que la statue de Napoléon I<sup>er</sup>, le meurtrier de la première République, le renégat du 18 Brumaire, est une œuvre malsaine et détestable au point de vue politique....

« Le Conseil émet le vœu du prochain déplacement de la statue de Napoléon I<sup>er</sup>, qui n'a plus de raison d'être, en temps de République, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Antérieurement j'avais lu dans le *Nouvel-Liste* de Rouen cette phrase textuelle d'une lettre du citoyen Chemin :

Ce qui me fâche, c'est la comparaison trop disproportionnée que vous faites entre mon infime individualité, qui n'a ni tué ni violé, et le célèbre personnage qui fit lâchement assassiner le duc d'Enghien et qui viola effrontément la République au 18 Brumaire.

En sorte qu'il m'arrive cette bonne fortune d'être traité par le citoyen Chemin plus courtoisement que ne l'est Dieu et d'être entouré par le même citoyen Chemin d'une considération infiniment plus distinguée que celle dont il gratifie Napoléon I<sup>er</sup>.

C'est à ce point que je me suis pris, ce matin, à me demander si ce ne serait point mon « humble personnalité » qui aurait fait le ciel et la terre et si mon « infime individualité » ne serait point, par hasard, l'auteur du Code civil, du Concordat et le vainqueur de cent batailles, le nommé Napoléon I<sup>er</sup> n'ayant droit, pour tout bagage de célébrité, qu'à la vile séduction et au viol d'une République chaste, vertueuse et sans défense, la pauvre !

Vous comprenez si je suis reconnaissant au citoyen Chemin d'avoir pour moi des égards qu'il refuse bravement à Dieu et à l'Empereur.

Aussi, en bon camarade du « petit journalisme », vais-je me permettre de lui donner deux ou trois bons avis.

Premier avis : Je conseillerai au citoyen Chemin de se méfier de ses amis politiques, qui le trahissent, à n'en pas douter.

Exemple : Le citoyen Chemin attribue à un de ses collègues la « motion grotesque » — peu flatteur pour le collègue ! — dont la *Comédie politique* s'est amusée à ses dépens.

Or voici ce que dit le *Petit Rouennais*, un des amis politiques du citoyen Chemin :

M. Chemin AVAIT PRÉPARÉ EN COMMUN avec l'un de ses collègues la proposition suivante :

Le Conseil émet le vœu POUR QUE l'autorité supérieure prenne des mesures AFIN DE faire disparaître de la place de l'Hôtel-de-Ville la statue de Napoléon I<sup>er</sup>

Mais au dernier moment le cœur lui a manqué, et il l'a remplacée par celle qu'ont votée MM. Ricard, Leroy-Petit, etc...

Deuxième avis :

Le citoyen Chemin a eu tort de compter que son envoi du *Tam-Tam* me donnerait « de ses boutades une idée moins déplorable, » et je lui avoue franchement, au contraire, que, dans l'intérêt des chères illusions que m'avait inculquées sa lettre, il eût beaucoup mieux fait de ne point m'envoyer le *Tam-Tam*.

Car je viens de parcourir le *Tam-Tam*, et, si pour la prose dans le *Tam-Tam* du citoyen Menich je me contente de dire : Hé hé !... il est certain que pour la poésie du citoyen Chemin dans le même *Tam-Tam* je vais audacieusement jusqu'à dire : Ho ho !

Napoléon I<sup>er</sup>, l'ennemi personnel du citoyen Chemin, n'a peut-être pas, dans les moments perdus que lui laissaient les « viols de Républiques, » construit des strophes beaucoup plus... parnassiennes, mais, toutes proportions gardées, je crois qu'il gagnait mieux les batailles.

Je sais bien que dans l'*Hymne patriotique* du citoyen Chemin il y a cette strophe :

Après les jours de tourmente et d'orage,  
Nos cœurs se sont au malheur retrempés :  
Du pays seul écoutant la voix sage,  
Il ne faut plus que nous soyons trompés !

mais j'estime que la gloire française a moins à gagner à cette strophe qu'au passage du mont Saint-Bernard. Je n'ignore pas qu'il y a encore :

Nous devons tous nous armer, nous instruire ;  
Par nos devoirs nous comprendrons nos droits ;  
Etc.... Etc....

mais, tout bien considéré, il me semble qu'Austerlitz vaut mieux.

Il est certain qu'on ne peut s'empêcher de remarquer :

O mon pays, bénis ton sol fertile,  
Pour tous les grains splendide région !

mais à « Pour tous les grains, » qui pourtant est immense, je préfère décidément Iéna, Arcole ou Wagram... au choix...

Enfin, il est incontestable que l'*Hymne patriotique* du citoyen Chemin se termine par la strophe :

Tous à tes lois nous venons nous soumettre,  
Forts de l'amour que nous t'avons porté.  
Mais apprends-nous à n'avoir d'autre maître  
Que ton drapeau, couleur de Liberté !

mais je crains presque que cette strophe, même au cas où elle en viendrait à se moudre sur les orgues de barbarie ou à se siffler sur les mirlitons, ait un peu moins de succès que le chant du refrain :

Il s'est assis là, grand'mère !...  
Grand'mère, il s'est assis là !...

Et ceci m'amène à ce troisième et dernier avis que j'ai à donner au citoyen Chemin :

Le citoyen Chemin désire que Napoléon *disparaisse* de la place de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, et il cherche naturellement un moyen pratique.

Le moyen pratique est tout trouvé, et il est simple et facile :

Que le citoyen Chemin aille solennellement lire à la statue équestre son *Hymne patriotique*, et, quelque peu sensible que soit d'ordinaire un homme de bronze, je vois d'ici le grand Empereur : il mettra son cheval au galop et *disparaîtra*... en se bouchant les oreilles.

C'est ce que je fais, moi aussi, en priant mon confrère Chemin, qui a des trésors d'indulgence pour tout ce qui n'est ni Napoléon ni Dieu, de pardonner, une fois encore, qu'on lui ait parlé, non avec esprit, mais avec franchise.

Ceci dit, je « le lui adresse, 17, rue Armand-Carrel, » ainsi qu'il m'en a fait la demande appuyée de deux timbres-poste.

A. PONET,

Directeur de la *Comédie politique*.

## LE SAVARY DU GLOBE



Dans le courant d'août 1881, plusieurs journaux de Paris contenaient la note suivante :

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, rendu le 31 juillet, a déclaré la faillite de la Société du *Globe*, Comptoir général des assurances, Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie et les accidents, ayant son siège, 13, rue Richer.

M. Truchy a été nommé juge commissaire et M. Battarel syndic provisoire.

Or j'avais à ce moment sous les yeux le tableau des membres du Conseil d'administration de la Compagnie *le Globe*, et j'y remarquais, entre autres, le nom suivant :

**Le colonel Pouillet, propriétaire au château du Rû.**

Quel était ce colonel Pouillet ?  
Était-ce le capitaine d'infanterie Pouillet (Paul-Émile), improvisé en 1870, par Gambetta, colonel de l'état-major d'un autre capitaine, le sieur Cremer, improvisé général à la même époque, lequel Pouillet était à ce moment sous-préfet de Libourne et faisait des procès à la *Comédie politique* ?  
J'écrivis à Paris, et voici la réponse que je reçus :

L'assemblée générale du *Globe*, qui a eu lieu dernièrement, rue Richelieu, a été tellement bruyante et scandaleuse que beaucoup d'actionnaires n'ont pu attendre la fin.

Elle était présidée par le président du Conseil d'administration, qui n'était autre que M. Pouillet, sous-préfet de Libourne.

M. Pouillet n'a jamais cessé d'être administrateur de cette Compagnie, et il était déjà administrateur du Comptoir général des assurances avant que cette Société eût fusionné avec le *Globe*.

Cette dernière Compagnie, administrée par ce fonctionnaire de la République, a reçu aujourd'hui son dernier médicament : elle vient, en effet, de déclarer PAR UNE FAILLITE D'OFFICE.

Je crois pouvoir affirmer que jamais Société d'assurances n'a été si mal administrée. On me promet des révélations édifiantes à cet égard. S'il n'y avait pas quelque chose de grave, cette faillite n'aurait pas été déclarée d'office.

Quelques jours après, un journal spécial de Paris, l'*Assurance*, publiait dans son numéro du 16 août 1881 les détails suivants sur la faillite du *Globe* :

Le 31 juillet dernier, le Tribunal de commerce de la Seine mettait d'office le *Globe* en faillite.

Les actionnaires ont intérêt à rechercher les causes de cette déception, ainsi que les coupables, s'il y en a, et à faire encourir à l'administration les responsabilités qui pourraient exister à sa charge.

Le *Globe* a pour président de son Conseil d'administration M. Pouillet, sous-préfet de Libourne, qualifié dans les prospectus de la Compagnie d'ex-colonel, résidant au château du Rû.

Tout d'abord nous ignorions qu'un fonctionnaire public, salarié par l'État, pût en même temps remplir les fonctions de sous-préfet et celles d'administrateur d'une Société d'assurances.

Ensuite nous sommes stupéfiés d'apprendre qu'un président de Conseil d'administration soit séparé du siège social par une distance de 544 kilomètres.

Mais ces étrangetés vont peut-être expliquer bien des choses.

Or que pensez-vous qu'il arriva du sieur Pouillet, président du Conseil d'administration de la Compagnie du *Globe*, qui venait d'être déclarée en faillite d'office ?

Le sieur Pouillet fut-il appelé chez le juge d'instruction ?  
Le sieur Pouillet fut-il arrêté et incarcéré, comme le veut la loi, comme on l'a fait, plus tard, pour M. Bontoux, président du Conseil d'administration de l'*Union générale*, comme on sera bien obligé de le faire prochainement pour Savary, président du Conseil d'administration du Lyon-Loire ?

Point.  
Le sieur Pouillet resta quelque temps encore dans sa sous-préfecture de Libourne. Puis il fut nommé préfet de Belfort.

Et aujourd'hui qu'il n'est plus préfet de Belfort, savez-vous ce qu'on a fait de ce président du Conseil d'administration d'une Compagnie en faillite ?

On l'a nommé receveur particulier des finances à Ville-neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Oui, receveur des finances, ce premier administrateur du *Globe* en faillite !

Ne voilà-t-il pas un personnage bien recommandable pour manipuler les deniers de l'État ?

A quand une interpellation sur cette nouvelle monstruosité opportuniste ?

ABEL DUCANGE.

## LA BAN...DE DU LYON-LOIRE



Le directeur de la *Comédie politique* a reçu la lettre suivante :

ETUDE DE M<sup>e</sup> P. BLANC, AVOUÉ,

RUE DE LA RÉPUBLIQUE, N<sup>o</sup> 3.

Villefranche (Rhône).

Ce 1<sup>er</sup> mai 82.

Monsieur le directeur de la *Comédie politique*,

J'ai lu avec surprise, dans votre numéro du 30 avril dernier, une copie presque complète d'une notice que l'on ne devait pas vous confier.

Ce document n'était pas destiné à la publicité, et il devait rester entre les mains de ceux qui m'avaient prié de le rédiger pour la défense de leurs intérêts.

Sa publication m'est d'autant plus désagréable qu'elle constitue, dans les conditions où elle s'est produite, une indiscretion regrettable contre laquelle je proteste très-fort.

Au surplus, le document qui vous a été fourni n'a été, en fait, qu'une épreuve dont certaines expressions et appréciations ont été changées dans la note définitive confiée aux membres du syndicat qui demande la nullité de la Société des Lénines.

Je vous serais donc très-obligé d'insérer dans votre plus prochain numéro ma protestation contre la publication de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

P. BLANC.

Je n'ai que peu de réflexions à faire sur cette lettre :

L'honorable M. Blanc faiblirait-il ?  
L'honorable M. Blanc regretterait-il d'avoir qualifié comme elle le méritait l'affaire de la Société foncière et forestière de Lénine ?

Si oui, je regretterai sincèrement de le voir revenir, si peu que ce soit, sur une appréciation qui était le résultat de l'indignation bien légitime d'un honnête homme mis tout à coup en présence d'agissements absolument malpropres. Mais je ne le suivrai pas dans cette voie de résipiscence.

En dépit de tous les amendements et de tous les remaniements parlementaires que le syndicat des demandeurs en nullité a pu apporter depuis la rédaction de sa notice, je persiste, quant à moi, à appeler un chat un chat et l'affaire des Lénines un tripotage honteux et une escroquerie.

\*\*

La *Comédie politique* a reçu encore une autre lettre qui paraît avoir avec les affaires du Lyon-Loire une étroite connexité.

Voici cette lettre :

Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente vous avertir que des circonstances m'empêchent momentanément de continuer à vendre la *Comédie politique*.